

INTERNAT

Pour tous ceux qui en ont fait la demande, le prélèvement automatique sera effectif à compter d'octobre 2026, sauf si votre enfant est boursier. Dans ce cas, merci de cocher la case correspondante.

ELEVE

NOM :

Prénom :

Classe rentrée 2026-2027 : 2nd 1^{ère} Terminale

Elève non boursier, deux solutions : soit en prélèvement automatique, soit sur facture qui leur sera adressée par mail.

Élève boursier : pas de paiement à effectuer, une facture vous sera remise ultérieurement dans le cas où les bourses ne couvriraient pas la totalité de l'internat (joindre obligatoirement la notification de bourses 2025).

RESPONSABLE LEGAL /FINANCIER

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

N° de tél. Mail:

Je soussigné, après avoir pris connaissance du présent règlement de l'internat du LYCEE MICHELET de MONTAUBAN, déclare inscrire mon enfant à l'internat et en accepter le règlement et les dispositions.

Date :

Signature de l'élève,

Signature du responsable légal,